

L'esprit qui animait Anne Hébert restera toujours vivant grâce au legs testamentaire qu'elle a fait à Centraide du Grand Montréal.



© Ulf Andersen

« Est-ce que cela ne vous semble pas bizarre de ne pouvoir être autre chose que soi, jusqu'à son dernier souffle, et même au-delà (...). »

Anne Hébert,
Écrivaine
Les chambres de bois

Avantages d'un don planifié

Comment un don planifié peut-il m'être profitable ?

Un don planifié est une affaire de cœur et de raison. Émotionnellement, vous savez que votre legs se poursuivra à jamais puisque tous nos dons successoraux sont investis afin de bénéficier à la communauté à perpétuité. Et concrètement, un don planifié peut vous procurer des avantages fiscaux intéressants, à vous, à votre succession ou aux deux à la fois.

En quoi profite-t-il à la communauté ?

Étant donné que votre don sera investi par la Fondation Centraide du Grand Montréal, il permettra de poursuivre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour des générations à venir. Soyez assuré que Centraide sera toujours là pour veiller à l'amélioration de notre communauté.

Quelles sont les étapes à suivre ?

Pour plus de renseignements, contactez-nous en utilisant la carte-réponse. Votre avocat, votre notaire ou votre conseiller financier pourra vous aider dans votre démarche de don planifié. Afin que votre don nous permette de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, il est essentiel d'inscrire notre nom en entier, à savoir : Centraide du Grand Montréal, dans votre planification successorale.

Le Cercle du Patrimoine de Centraide

Le Cercle du Patrimoine reconnaît les personnes qui ont inclus Centraide du Grand Montréal dans leur planification successorale. Est membre toute personne qui nous informe de son don planifié à Centraide.

Tous les membres, y compris ceux qui souhaitent garder l'anonymat, seront remerciés personnellement et recevront les informations pertinentes concernant le travail que Centraide accomplit dans notre communauté. Nous tenons ainsi à montrer aux membres du Cercle du Patrimoine de quelle façon les organismes soutenus par Centraide améliorent notre communauté aujourd'hui, afin qu'ils voient clairement l'impact que leurs dons auront demain.

Veuillez remplir la carte-réponse ci-jointe en indiquant si vous souhaitez faire partie du Cercle du Patrimoine.



RASSEMBLER
POUR AIDER • AIDER POUR
RASSEMBLER



RASSEMBLER
POUR AIDER • AIDER POUR
RASSEMBLER



FAIRE UN
don planifié
À CENTRAIDE
DU GRAND MONTRÉAL



RASSEMBLER
POUR AIDER • AIDER POUR
RASSEMBLER

Bâtir des communautés d'entraide et lutter contre la pauvreté

Tel est l'objectif de Centraide du Grand Montréal et celui des nombreuses personnes qui décident de donner chaque année à Centraide.

Depuis sa fondation en 1975, Centraide du Grand Montréal lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale en soutenant un vaste réseau d'organismes communautaires qui aident des personnes et des familles à Laval, sur l'Île de Montréal et sur la Rive-Sud.

Centraide bénéficie à la fois du soutien annuel de nombreux donateurs issus de notre communauté, et des campagnes en milieu de travail. À cela viennent s'ajouter les dons de ceux et celles qui prévoient inclure Centraide dans leur planification successorale.



Parce qu'aider à bâtir des communautés d'entraide est un travail qui se transmettra de génération en génération

Un aperçu de la planification des dons

Qu'est-ce qu'un don planifié ? Un don planifié est un don de bienfaisance qui bénéficiera ultérieurement à Centraide du Grand Montréal. Chaque type de don comporte des avantages spécifiques.

- **Legs testamentaires** Un legs testamentaire consiste à inclure Centraide du Grand Montréal dans votre testament. Vous pouvez léguer un montant d'argent précis, un actif spécifique, ou un pourcentage de votre succession ou de sa valeur résiduelle.
- **Dons par assurance-vie** Vous pouvez désigner Centraide du Grand Montréal comme propriétaire ou comme bénéficiaire de votre police d'assurance-vie, qu'il s'agisse d'une nouvelle police ou d'une police existante.
- **Actifs de régime de retraite** Le fait de désigner Centraide du Grand Montréal comme bénéficiaire de votre régime de retraite enregistré constitue un autre type de don planifié.
- **Dons viagers** Il existe une variété de dons (rentes de bienfaisance, fiducies résiduelles de bienfaisance, etc.) qui peuvent être établis par l'entremise d'un conseiller financier. Ce type de dons vous permet de générer un revenu et de réaliser des économies d'impôt tout en constituant un don important pour Centraide du Grand Montréal.



Pourquoi faire un don planifié à Centraide ?

Plusieurs de nos donateurs considèrent un ou plusieurs des facteurs suivants :

- **Impact sur la communauté**
Vous voulez faire un don à une cause et avoir l'assurance que vos fonds seront investis pour aider notre communauté.
- **Pérennité de la cause**
Vous ne changez pas votre testament régulièrement, et vous voulez faire un don à une cause que vous savez fiable et efficace pour de nombreuses années à venir.
- **Donner à votre famille et à Centraide**
Vous incluez probablement des membres de votre famille dans votre testament, comme le font plusieurs de nos donateurs. Vous pouvez alors préférer donner à Centraide un montant d'argent fixe, ou encore un pourcentage de la valeur résiduelle de votre succession.
- **Réduction d'impôt**
Comme tous les dons de bienfaisance, votre don planifié aura un impact réel sur vos impôts. Par exemple, sachant que votre dernière déclaration de revenus inclura tous les revenus, REER et FERR (non-transférés à un conjoint), gains en capital et profits issus de la vente d'une résidence secondaire, l'économie d'impôt d'un legs testamentaire peut être substantielle.

Nous serions heureux d'avoir de vos nouvelles.

Afin que nous puissions vous aider dans la planification de votre don ou, le cas échéant, reconnaître votre contribution, veuillez remplir cette carte-réponse et nous la retourner.

Toutes les demandes de renseignements demeureront confidentielles.

Veuillez cocher les cases qui conviennent :

- J'envisage d'inclure Centraide du Grand Montréal dans mon testament.
- Veuillez m'envoyer une formule de legs afin que je puisse inclure Centraide du Grand Montréal dans mon testament.
- J'ai déjà inclus Centraide du Grand Montréal dans mon testament.
- Je souhaite devenir membre du Cercle du Patrimoine de Centraide.
- J'ai une question concernant :

Veuillez me contacter directement par téléphone courriel courrier postal

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____

Code postal _____ Tél. _____

Courriel _____

Veuillez retourner cette carte à l'adresse suivante :

Heather L. M. Powers
Centraide du Grand Montréal
493, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H3A 1B6
514-288-1261
www.centraide-mtl.org
powersh@centraide-mtl.org

Détacher le long des pointillés

If you would like to receive this pamphlet in English, please contact us.